



Rectification d'une commande signée

Par **pikachu_old**, le **25/07/2007 à 16:36**

bonjour voila j'ai passé il y'a une semaine de ca la commande d'une 307 sw confort pack sur le site d'un mandataire réputé. le contrat a été signé et je l'ai en ma possession avec les deux signatures, la mienne et celle du mandataire. mais aujourd'hui il vient de m'appeler pour me dire que l'option radar de recul commandé sur mon vehicule n'est plus disponible sur cette gamme a cause d'un remaniement des gammes de peugeot. ont ils le droit de rompre ce contrat?

Par **Jurigaby**, le **26/07/2007 à 14:47**

Techniquement non. Maintenant, si ils ne peuvent plus le faire, ils ne vont pas fabriquer la voiture sur mesure avec un tournevis et un marteau. Alors, sans doute, l'absence du radar en question sera considéré comme un cas de force majeure donnant droit à inexécution contractuelle.